

Id-304-17



USIPEINT

DIAGER

DECAPEX

Veraline



Rubson

Henkel



XYLOPHENE



Direction de l'Industrie
Des Mines et de l'Energie de NC
B.P. 465
98845 NOUMÉA CEDEX

Nouméa, le 25 mars 2014

N/Réf : 168/14

V/Réf : CS14-3160-SI-607/DIMENC 304_14

Dossier n° I-SI-288 / ID-304_14

Objet : Votre compte rendu d'inspection du 28/01/2014

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Arrivé le	26 MAR. 2014
Enregistré le	27 MAR. 2014
N° CE	1H - 3160 - 716

Madame,

Suite à la réception du courrier dont les références sont rappelées en objet et, en réponse aux observations qui ont été dressées lors de votre visite du 28 janvier 2014, vous trouverez ci-après nos différentes actions :

1° Consigne définissant la conduite à tenir en cas de pollution accidentelle

Nous avons établi deux procédures à suivre par le personnel de notre Usine en cas de déversement accidentel, l'une pour l'intérieur de l'Usine et une autre pour l'extérieur de l'Usine. Vous trouverez en pièce jointe ces deux procédures qui ont été affichées à l'Usine et remises en main propre à notre personnel.

2° Déchets à l'arrière de la zone de stockage

L'élévateur hors d'usage qui était stocké à l'arrière de notre Usine a été vendu pour pièces détachées à l'Entreprise MTI Sces. Vous trouverez en pièce jointe une copie de la facture attestant de la vente. L'élévateur a été enlevé par

La ferraille entreposée également à l'arrière de notre Usine a été enlevée par l'Entreprise EMC et vous trouverez en pièce jointe le bon d'enlèvement qui l'atteste.

.../



USIPEINT

DIAGER

DECAPEX

Veraline



Rubson

Henkel



XYLOPHENE



3°/ Bordereau de traitement des déchets

Nous avons fait la demande auprès de la Société Transpacific Technical Services (ROBEX) de nous fournir un certificat de destruction de nos déchets industriels et vous le trouverez en pièce jointe.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de nous demander, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Jacques Hayoun
Gérant

USIPEINT
OUTRE-MER 
51, rue Auer Ducos - B.P. KO 134
98830 DUMBEA - Ridet : 422618.001
Tél. 25.98.84 - Fax : (687) 25.98.83

Transpacific Technical Services

DESTRUCTION CERTIFICATE

17 September 2013

THIS IS TO CERTIFY THAT TRANSPACIFIC TECHNICAL SERVICES (NZ) LTD HAS RENDERED THE FOLLOWING PRODUCT UNIDENTIFIABLE AND DISPOSED OF IT IN ACCORDANCE WITH AUCKLAND COUNCIL AND OTHER LOCAL AUTHORITY REQUIREMENTS.

CLIENT'S NAME: Robex / Gedimai

PRODUCT: Acrylic Paint Sludge

QUANTITY: 2247 Kg

REFERENCE: Julien Couly

DESTRUCTION DATE: 10 September 2013

DESTRUCTION METHOD: Treated stabilized and landfilled

Treated solid wastes will be land filled at Transpacific's Waste Management Redvale Landfill site special zone specifically for this category of material in accordance with AC and WaterCare regulations. This ensures complete proper disposal meeting your legal requirements.

AUTHORIZATION: Daniel Coleman 

WITNESSED: 

Noumen, le 11 Decembre 2014

→ ROBEX S ARL
1 RUE PAPIN, DUCOS *S. Couly*
BP 18934 NEA CEDEX
+ 687 77 38 08
e-mail ROBEX@LA.O

Transpacific Technical Services
(NZ)Ltd
Neales Rd
PO BOX 204253 Highbrook Auckland
16-30 Neales Rd East Tamaki Auckland
New Zealand
Telephone: 09 274 7963
Fax: 09 274 1065



DIAGER®

DECAPEX

Veraline



Rubson

Henkel



KYLOPHENE®

USIPEINT

PROCEDURE A APPLIQUER EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL A L'INTERIEUR DE L'USINE

* * * * *

**En cas de déversement accidentel liquide sur le sol, utiliser
l'absorbant mis à votre disposition (LITABSORB)**

- 1/ Ne jamais nettoyer les produits déversés à grande eau
- 2/ Passer l'absorbant autour du produit déversé sur le sol pour empêcher son écoulement
- 3/ Le recouvrir en totalité avec l'absorbant
- 4/ Après absorption complète du liquide, récupérer l'absorbant pollué à l'aide d'une pelle (ne jamais utiliser d'eau)
- 5/ Déposer les déchets obtenus dans les cubis et fûts prévus à cet effet à l'extérieur de l'usine, posés sur les bacs de rétention.

Nouméa, le 11 mars 2014

La Direction
Jean-Jacques Hayoun



DIAGER

DECAPEX

Véraline

BASF
The Chemical Company

Rubson

Henkel

PÉNITURES TECHNIQUES
JULIEN

Gidden CORONA
BÂTIMENT

XYLOPHENE®

PatteX

USIPEINT

PROCEDURE A APPLIQUER EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL A L'EXTERIEUR DE L'USINE

* * * * *

En cas de déversement accidentel liquide sur le sol, utiliser l'absorbant mis à votre disposition (LITABSORB)

- 1/ Ne jamais nettoyer les produits déversés à grande eau
- 2/ Passer l'absorbant autour du produit déversé sur le sol pour empêcher son écoulement
- 3/ Le recouvrir en totalité avec l'absorbant
- 4/ Si le produit arrive dans un des regards ou le décanteur, remplir le regard ou le décanteur avec l'absorbant
- 5/ Après absorption complète du liquide, récupérer l'absorbant pollué à l'aide d'une pelle (ne jamais utiliser d'eau)
- 6/ Déposer les déchets obtenus dans les cubis et fûts prévus à cet effet à l'extérieur de l'usine, posés sur les bacs de rétention.

Nouméa, le 11 mars 2014

La Direction
Jean-Jacques Hayoun

Etablissement Métallurgiques Caledoniens
14, avenue baie de Koutio
TEL : 260.260 FAX : 26.99.89

Date : 11/03/2014 Client :
Num de fiche : 03140696 ACHATS FERREUX
Transporteur : ACHATS
FERREUX - 98845 NOUMEA CEDEX
Camion : 265551

Chantier :
GEDIMAT
- 98801 NOUMEA CEDEX

Description	Poids Brut	Tare	Poids Net	Tarif	Montant HT
FERRAILLE GROSSE	3,400 T	2,380 T	1,020 T	0 / T	0

Total H.T.:	0 CFP
T.S.S. :	0 CFP
Total T.T.C.:	0 CFP

Signature :



USIPEINT

DIAGER®

DECAPEX

Veraline



Rubson

Henkel



XYLOPHENE®



Nouméa, le 18 mars 2014

MTI SERVICES
Mr Marc TROUDE
B.P. 18
98845 NOUMEA CEDEX

FACTURE N° 1403020

Désignation	Montant
VENTE DANS L'ETAT UN ELEVATEUR MITSUBISHI POUR PIECES DETACHEES	
MONTANT FORFAITAIRE	50 000 XPF
MONTANT TOTAL	50 000 XPF

Arrêtée la présente facture à la somme de :
CINQUANTE MILLE FRANCS